
**Technologies de l'information — Notation
de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1):
Spécification de la notation de base**

AMENDEMENT 1: Prise en charge des
règles de codage XML étendues

iTeh ST (EXTENDED-XER) IEW
(standards.iteh.ai)

Information technology — Abstract Syntax Notation One (ASN.1):

Specification of basic notation

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004>
Amendment 1. Support for EXTENDED-XER

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 8824-1:2002/Amd 1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004>

© ISO/CEI 2004

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
1) Introduction	1
2) Paragraphe 2.2	1
3) Nouveau paragraphe 3.6.18 <i>bis</i>	1
4) Nouveaux paragraphes 3.6.22 <i>bis</i> à 3.6.22 <i>quat</i>	1
5) Paragraphe 3.6.54	2
6) Paragraphe 3.6.69	2
7) Paragraphe 3.6.71	2
8) Nouveau paragraphe 3.6.74 <i>bis</i>	2
9) Paragraphe 8.1	2
10) Paragraphe 8.3	3
11) Nouveau paragraphe 8 <i>bis</i>	3
12) Nouveau paragraphe 11.20 <i>bis</i>	3
13) Paragraphe 11.23.2	3
14) Nouveau paragraphe 11.23 <i>bis</i>	4
15) Paragraphe 11.24.2	4
16) Nouveaux paragraphes 11.24 <i>bis</i> à 11.24 <i>quat</i>	4
17) Paragraphe 11.25.5	5
18) Tableau 4	5
19) Paragraphe 11.27	5
20) Paragraphe 12.1	5
21) Paragraphe 12.2	5
22) Nouveau paragraphe 12.4 <i>bis</i>	6
23) Nouveau paragraphe 12.21	6
24) Paragraphe 13.3	6
25) Paragraphe 16.2	6
26) Paragraphe 16.9	6
27) Paragraphe 16.10	6
28) Paragraphe 17.3	6
29) Nouveau paragraphe 17.4	7
30) Paragraphe 18.9	7
31) Nouveau paragraphe 18.9 <i>bis</i>	7
32) Paragraphe 18.10	7
33) Nouveau paragraphe 18.12	7
34) Paragraphe 19.8	8
35) Nouveau paragraphe 19.8 <i>bis</i>	8
36) Paragraphe 19.9	8
37) Paragraphes 20.3 à 20.6	8
38) Nouveau paragraphe 20.6 <i>bis</i>	9
39) Paragraphe 20.7	10
40) Paragraphe 21.9	10
41) Nouveau paragraphe 21.9 <i>bis</i>	10
42) Paragraphe 21.12	10
43) Nouveau paragraphe 24.1 <i>bis</i>	11
44) Paragraphe 24.2	11

	<i>Page</i>
45) Paragraphe 24.3	11
46) Paragraphe 24.5.1	11
47) Paragraphe 24.8	11
48) Paragraphe 24.9	11
49) Paragraphe 25.3	11
50) Paragraphe 25.4	11
51) Tableau 5	12
52) Nouveaux paragraphes 25.5 <i>bis</i> et 25.5 <i>ter</i>	12
53) Paragraphes 25.6, 25.7 et 25.8	12
54) Paragraphe 25.11	12
55) Nouveaux paragraphes 25.11.1 à 25.11.3	13
56) Paragraphe 26.3	13
57) Paragraphe 27.3	13
58) Paragraphe 28.2	13
59) Paragraphe 28.3	14
60) Paragraphe 28.4	14
61) Paragraphe 28.5	14
62) Paragraphe 30	14
63) Paragraphe 38	16
64) Nouveaux paragraphes 38.1.4 <i>bis</i> et 38.1.4 <i>ter</i>	16
65) Paragraphe 45.4	17
66) Paragraphe 47.4.2	17
67) Paragraphe 48.7.1	18
68) Paragraphe 50	18
69) Paragraphe A.2.4	18
70) Paragraphe B.3.2.2	18
71) Paragraphe B.4.2	19
72) Nouvelle Annexe C <i>bis</i>	19
73) Paragraphe E.2.12.2	19
74) Annexe H	20

ITeH STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 8824-1:2002/Amd 1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale du comité technique mixte est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et la CEI ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO/CEI 8824-1:2002 a été élaboré par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 6, *Téléinformatique*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant que Rec. UIT-T X.680.

ISO/IEC 8824-1:2002/Amd 1:2004
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 8824-1:2002/Amd 1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004>

**NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T**

**Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un:
spécification de la notation de base**

Amendement 1

Prise en charge des règles de codage XML étendues (EXTENDED-XER)

NOTE – Dans le présent amendement, tout texte nouveau ou modifié a été souligné dans les paragraphes à modifier. Lors de l'incorporation de ce texte dans la Recommandation de base, il convient de supprimer ce soulignement.

1) Introduction

- a) *Dans l'introduction, insérer le paragraphe suivant immédiatement avant le paragraphe commençant par la phrase: "Une spécification ASN.1 sera produite initialement avec un ensemble de types ASN.1 complètement définis":*

Il est aussi possible d'attribuer des instructions de codage à un type, modifiant son codage. Cela peut se faire soit en plaçant un préfixe de type avant la définition du type ou en employant une référence de type, soit au moyen d'une section de commande de codage placée à la fin d'un module ASN.1. La syntaxe générique des préfixes de type et les sections de commande de codage sont spécifiées dans la présente Recommandation | Norme internationale et comportent une référence de codage permettant d'indiquer les règles de codage qui sont modifiées par l'instruction de codage. La sémantique et la syntaxe détaillée des instructions de codage sont définies dans la Recommandation | Norme internationale relative aux règles de codage identifiées par la référence de codage.

- b) *Dans l'introduction, insérer le paragraphe suivant entre les paragraphes commençant par "Annexe C" et "Annexe D":* <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f53bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004>

L'Annexe C bis, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, spécifie les références de codage actuellement définies et la Recommandation | Norme internationale qui définit la sémantique et la syntaxe détaillée des instructions de codage avec ces références de codage.

2) Paragraphe 2.2

Au 2.2, remplacer la Note 1 par la note suivante:

NOTE 1 – La référence ci-dessus a été introduite parce qu'elle fournit les noms des caractères de commande et spécifie les catégories de caractères.

3) Nouveau paragraphe 3.6.18 bis

Ajouter le nouveau 3.6.18 bis libellé comme suit:

3.6.18 bis référence de codage par défaut (pour un module): référence de codage qui est spécifiée dans l'en-tête de module et est supposée figurer dans tous les préfixes de type qui ne contiennent pas de référence de codage.

NOTE – Si aucune référence de codage par défaut n'est spécifiée dans l'en-tête de module, tous les préfixes de type qui ne contiennent pas de référence de codage attribuent des étiquettes.

4) Nouveaux paragraphes 3.6.22 bis à 3.6.22 quat

Ajouter les nouveaux 3.6.22 bis à quat comme suit:

3.6.22 bis section de commande de codage: partie d'un module ASN.1 qui permet d'attribuer des instructions de codage aux types définis ou employés avec ce module ASN.1.

3.6.22 ter instruction de codage: information pouvant être associée à un type au moyen d'un préfixe de type ou d'une section de commande de codage, qui affecte le codage de ce type à travers une ou plusieurs règles de codage ASN.1.

NOTE – Une instruction de codage n'affecte pas les valeurs abstraites d'un type, et n'est pas censée être vue par une application.

3.6.22 quat référence de codage: nom (voir l'Annexe C bis) qui spécifie les règles de codage affectées par une instruction de codage dans un préfixe de type ou une section de commande de codage.

NOTE – La référence de codage **TAG** peut être employée pour indiquer qu'un préfixe de type attribue une étiquette plutôt qu'une instruction de codage (voir 30.2).

5) Paragraphe 3.6.54

Remplacer le 3.6.54 par le texte suivant:

3.6.54 type réel: type simple dont les valeurs distinctives (spécifiées au 20) contiennent l'ensemble des nombres réels (nombres réels numériques) associés à des valeurs spéciales telles que NOT-A-NUMBER.

6) Paragraphe 3.6.69

Remplacer le 3.6.69 par le texte suivant:

3.6.69 étiquette: information complémentaire, distincte des valeurs abstraites du type, qui est associée à tous les types ASN.1 et peut être modifiée ou précédée d'un préfixe de type.

NOTE – L'information des étiquettes sert dans certaines règles de codage à garantir la non-ambiguïté des codages. Elle diffère des instructions de codage parce qu'elle est associée à tous les types ASN.1, même s'ils ne possèdent pas de préfixe de type.

7) Paragraphe 3.6.71

Remplacer le 3.6.71 par le texte suivant:

3.6.71 étiquetage: attribution d'une nouvelle étiquette, remplaçant l'étiquette existante (éventuellement celle placée par défaut) ou s'ajoutant à elle.

ITeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/IEC 8824-1:2002/Amd.1:2004
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004>

8) Nouveau paragraphe 3.6.74 bis

Ajouter le nouveau 3.6.74 bis, comme suit:

3.6.74 bis préfixe de type: partie de la notation ASN.1 pouvant servir à attribuer une instruction de codage ou une étiquette à un type.

9) Paragraphe 8.1

Remplacer le 8.1 par le texte suivant:

8.1 On spécifie une étiquette (soit dans le texte de la présente Recommandation | Norme internationale, soit au moyen d'un préfixe de type) en indiquant une classe et un numéro dans cette classe. L'étiquette peut appartenir à l'une des classes suivantes:

- universelle;
- application;
- privée;
- propre au contexte.

10) Paragraphe 8.3

Au 8.3 remplacer "30" par "30.2", et, dans la Note, remplacer "30" par "30.2".

11) Nouveau paragraphe 8 bis

Ajouter le nouveau 8 bis libellé comme suit:

8 bis Instructions de codage

8 bis.1 Une instruction de codage est attribuée à un type au moyen soit d'un préfixe de type (voir 30.3), soit d'une section de commande de codage (voir 50).

8 bis.2 Un préfixe de type peut contenir une référence de codage. Si ce n'est pas le cas, la référence de codage est déterminée par la référence de codage par défaut pour le module (voir 12.4 bis).

8 bis.3 Une section de commande de codage contient toujours une référence de codage. Il peut y avoir plusieurs sections de commande de codage, mais chacune d'elles doit posséder une référence de codage distincte.

8 bis.4 Une instruction de codage comporte une séquence d'unités lexicales spécifiées dans la Recommandation | Norme internationale indiquée par la référence de codage (voir l'Annexe C bis).

8 bis.5 Plusieurs instructions de codage ayant les mêmes ou différentes références de codage peuvent être attribuées à un type (au moyen d'un ou de deux préfixes de type et d'une section de commande de codage). Les instructions attribuées dans une référence de codage donnée sont indépendantes de celles attribuées avec une référence de codage différente, ainsi que des préfixes de type destinés à l'étiquetage.

8 bis.6 Les conséquences de l'attribution de plusieurs instructions de codage avec la même référence de codage (au moyen d'un ou de deux préfixes de type et d'une section de commande de codage) sont spécifiées dans la Recommandation | Norme internationale indiquée par la référence de codage (voir l'Annexe C bis) mais ne sont pas spécifiées dans la présente Recommandation | Norme internationale.

8 bis.7 Si une instruction de codage est attribuée au "Type" dans la notation "TypeAssignment", elle est associée au type et s'applique dès que la notation "typeréférence" est utilisée dans la notation "TypeAssignment". Cela inclut l'emploi dans d'autres modules à travers les déclarations d'importation et d'exportation.

12) Nouveau paragraphe 11.20 bis

Ajouter le nouveau 11.20 bis libellé comme suit:

11.20 bis Références de codage

Nom de l'unité lexicale – encodingréférence

La notation "encodingréférence" comportera une séquence de caractères comme spécifiés dans la notation "typeréférence" au 11.2, mais sans minuscule.

NOTE – Les références de codage actuellement définies sont énumérées à l'Annexe C bis avec la Recommandation | Norme internationale qui spécifie la syntaxe et la sémantique des instructions de codage correspondantes. La notation "encodingréférence" ne comportera que les séquences énumérées à l'Annexe C bis de la présente Recommandation | Norme internationale ou de ses versions ultérieures.

13) Paragraphe 11.23.2

Remplacer le 11.23.2 par le texte suivant:

11.23.2 En analysant un exemple de l'emploi de cette notation, on distingue à partir du contexte dans lequel elle est employée, la valeur "true" de la référence "valuéréférence" ou "identifier" ou d'une instance de la valeur booléenne en langage de balisage extensible (XML, extensible markup language) "extended-true".

NOTE – Cette séquence ne contient pas de blanc (voir 11.1.2).

14) Nouveau paragraphe 11.23 bis

Ajouter le nouveau 11.23 bis comme suit:

11.23 bis Unité lexicale booléenne extended-true en langage de balisage extensible

Nom de l'unité lexicale – extended-true

11.23 bis.1 Cette unité lexicale comportera soit la séquence de caractères suivants:

true

soit le seul caractère:

1 (CHIFFRE UN)

11.23 bis.2 En analysant un exemple de l'emploi de cette notation, on distingue à partir du contexte dans lequel elle est employée, la valeur "extended-true" de la référence "valuereference" ou "identifier" ou d'une instance de la valeur booléenne en langage XML "true".

NOTE – Cette séquence ne contient pas de blanc (voir 11.1.2).

15) Paragraphe 11.24.2

Remplacer le 11.24.2 par le texte suivant:

11.24.2 En analysant un exemple de l'emploi de cette notation, on distingue à partir du contexte dans lequel elle est employée, la valeur "false" de la référence "valuereference" ou "identifier" ou d'une instance de la valeur booléenne en langage XML "extended-false".

NOTE – Cette séquence ne contient pas de blanc (voir 11.1.2).

iTeh STANDARD PREVIEW

16) Nouveaux paragraphes 11.24 bis à 11.24 quat (standards.iteh.ai)

Ajouter les nouveaux 11.24 bis, ter et quat libellés comme suit:

ISO/IEC 8824-1:2002/Amd 1:2004

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-1595b03ad07b/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004>

11.24 bis Unité lexicale booléenne extended-false en langage de balisage extensible

Nom de l'unité lexicale – extended-false

11.24 bis.1 Cette unité lexicale comportera soit la séquence de caractères suivants:

false

soit le seul caractère:

0 (CHIFFRE ZERO)

11.24 bis.2 En analysant un exemple de l'emploi de cette notation, on distingue à partir du contexte dans lequel elle est employée, la valeur "false" de la référence "valuereference" ou "identifier" ou d'une instance de la valeur booléenne en langage XML "false".

NOTE – Cette séquence ne contient pas de blanc (voir 11.1.2).

11.24 ter Unité lexicale réelle pas un nombre en langage de balisage extensible

Nom de l'unité lexicale – "NaN" (*not a number*, pas un nombre)

11.24 ter.1 Cette unité lexicale comporte la séquence de caractères suivants:

NaN

11.24 ter.2 En analysant un exemple de l'emploi de cette notation, on distingue à partir du contexte dans laquelle elle est employée, l'unité lexicale "NaN" de toute autre unité lexicale commençant par une majuscule.

NOTE – Cette séquence ne contient pas de blanc (see 11.1.2).

11.24 quat Unité lexicale réelle infinité en langage de balisage extensible

Nom de l'unité lexicale – "INF"

11.24 quat.1 Cette unité lexicale comporte la séquence de caractères suivants:

INF

11.24 quat.2 En analysant un exemple de l'emploi de cette notation, on distingue à partir du contexte dans laquelle elle est employée, l'unité lexicale "INF" de toute autre unité lexicale commençant par une majuscule.

NOTE – Cette séquence ne contient pas de blanc (voir 11.1.2).

17) Paragraphe 11.25.5

Remplacer le 11.25.5 par le texte suivant:

11.25.5 Si le type prédéfini en ASN.1 est un type "PrefixedType", alors le type qui définit l'unité lexicale "xmlasn1typename" sera le type "Type" dans le type "PrefixedType" (voir 30.1.5). S'il est lui-même un type "PrefixedType", alors le 11.25.5 s'appliquera de façon récurrente.

NOTE – Les sous-paragraphe du 25.11 spécifient le type "Type" à employer pour les types "SelectionType" et "ConstrainedType".

18) Tableau 4

Dans le Tableau 4, remplacer le type "TaggedType" par le type "PrefixedType".

19) Paragraphe 11.27

Au 11.27, introduire, dans de nouvelles cellules du tableau, en position alphabétique appropriée, les 3 nouveaux mots réservés suivants:

ENCODING-CONTROL

INSTRUCTIONS

NOT-A-NUMBER

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 8824-1:2002/Amd 1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004)

[f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fcd8b997-de11-40f8-acf7-f5b3bd03dd89/iso-iec-8824-1-2002-amd-1-2004)

20) Paragraphe 12.1

Au 12.1, remplacer la production "ModuleDefinition" par la production suivante:

```

ModuleDefinition ::=
  ModuleIdentifier
  DEFINITIONS
  EncodingReferenceDefault
  TagDefault
  ExtensionDefault
  " : = "
  BEGIN
  ModuleBody
  EncodingControlSections
  END

```

et introduire la nouvelle production immédiatement avant la production "TagDefault":

```

EncodingReferenceDefault ::=
  encodingreference INSTRUCTIONS
  | empty

```

21) Paragraphe 12.2

Dans la Note du 12.2, remplacer "30" par "30.2".